Image not found or type unknown

Demission pour suivit de conjoint - date demission ?

Par **Helpme**, le **10/04/2009** à **19:13**

Bonjour à vous,

je compte démissionner pour rejoindre ma conjointe qui prend un poste dans une autre ville. Ce motif est un des cas permettant de toucher ultérieurement des ASSEDIC. Cependant une question persiste :

A partir de quelle date puis-je poser ma démission ?

- date de debut du poste de mon amie ?
- date de signature du bail dans la nouvelle ville ?
- aucune date n'est prise en compte ?

Merci d'avance de l'aide que vous saurez m'apporter.

Par **editala**, le **19/04/2009** à **09:56**

Bonjour,

En 2006, j'ai démissionée pour rejoindre mon conjoint qui avait trouvé un poste en suisse.

Il n'y a ma connaissance aucune date à respecter. Mon conjoint commençait le 1er décembre et j'ai démissionné le 27/08 pour un départ le 27 octobre. Nous avons déménagé le 22 novembre.

Pour avoir aux assédics, il faut bien préciser dans votre lettre de démission qu'il s'agit d'une démission pour "rapprochement de conjoint". Ensuite, il devra bien être indiqué sur l'attestation assedic remise par votre employeur la mention "démission pour rapprochement de conjoint".

Vous devrez ensuite produire aux assedics copie du contrat de travail de votre conjoint ainsi qu'un document justifiant que c'est bien votre conjoint (bail, facture aux deux noms...)

Voilà, bon courage.

Par **Helpme**, le **15/05/2009** à **23:56**

Merci pour ta réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés